



Commune des Avironns

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

19 OCT. 2020
que la convocation du Conseil a été faite le 01 octobre 2020 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 27.

Le Maire,



Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE

Procurations : M. Jean Max ROPAULD a donné mandat à Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS a donné mandat à M. René VLODY – M. Raphaël RIVIERE a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE

Absents : M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Développement des services dématérialisés pour les autorisations d'urbanisme

- Approbation du plan de financement

Hôtel de Ville

A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants auront l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

La mise en œuvre de cette dématérialisation de l'application du droit des sols doit-être anticipée.

L'action porte notamment sur : l'acquisition de licences, l'installation et le paramétrage, la formation.

Son coût s'élève à 21 237,50 euros HT.

Un financement européen est susceptible d'être mobilisé soit le plan de financement suivant :

FEDER	80%	16 990,00
Département	20%	4 247,50

Le Conseil Municipal est invité à :

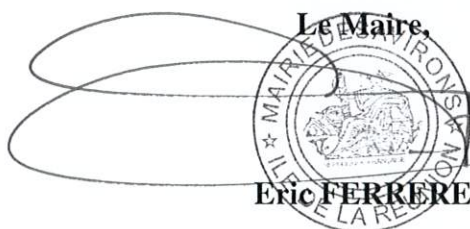
- Approuver l'opération ;
- Approuver le lancement de la consultation correspondante ;
- Approuver le plan de financement prévisionnel ;
- Solliciter des organismes concernés l'attribution des subventions correspondantes ;
- A autoriser le Maire et en son absence, le premier adjoint à signer les documents correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil, délibère et à **l'unanimité** :

- Approuve l'opération ;
- Approuve le lancement de la consultation correspondante ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Sollicite des organismes concernés l'attribution des subventions correspondantes ;
- Autorise le Maire et en son absence, le premier adjoint à signer les documents correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

ERIC FERRÈRE

